Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

Conseil métropolitain du 18 juin 2026

Délibération

DGS/SAA
Rapporteur : Mme Appéré N.

C 2026-108 - Administration générale - Délégation de pouvoirs au Bureau - Compte rendu des décisions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 18h32.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Dehaese O., M. Huaumé Y., Mme Faucheux V., M. Sémeril S., Mme Vincent S., M. Pollet M., Mme Boukhenoufa F., M. Chapellon D., Mme Louapre F., M. Puil H., M. Morvan F., Mme Armand R., M. Amiot J., M. Pinault P., Mme Zamord P., Mme Duffaud L., M. Prizé L., Mme Rouillard S., M. Roullier O., Mme Billard A., M. Depouez H., M. Desmots X., M. Guéret S., M. Hervé M., M. Morel C., Mme Parmentier M., Mme Remoissenet L., M. Savignac J., M. Collet S., M. Denis G., M. Du Mottay E., M. Houssin J., Mme Kerauffret V., M. Labbé S., M. Le Meut P., M. Lesné B., M. Prigent A., M. Ruiz H., Mme Compain B., M. Roullé P., M. Jolivet T., M. Brochain F., M. Paulet R., M. Vaugon P., Mme Lerussard S., Mme Gobaille F., Mme Fraslin E., M. Cressard A., M. Sicot P., M. Christel P., Mme Casacuberta Palmada M., Mme Hesry C., M. Travers D., Mme Brièro L., M. Chauvin B., M. Depeige P., M. Fouillère C., M. Le Gall P., M. Herbst V., Mme Tudal A., M. Le Frêche A., M. Monnier J., Mme Moinet-Tranvaux V., M. Zeroukhi M., Mme Tual A., Mme Dhalluin A., Mme Bouteiller A., M. Guinard A., Mme Saint Honoré A., M. Claudon B., Mme Tebessi A., Mme Vallée P., M. Lemaitre J., M. Boucher N., M. Nadesan Y., Mme Gandon C., M. Theurier M., M. Poujol R., Mme Robin V., Mme Tonon S., M. Godefroy F., Mme Koch L., Mme Birault Souchez C., M. Bayard V., Mme Dera Illa Salifou N., Mme Huteau A., M. Guénin--Queyrard L., Mme Amouriaux-Picard H. suppléante.

Ont donné procuration : M. Le Blond G. à Mme Moinet-Tranvaux V., M. Le Borgne D. à Mme Bouteiller A., Mme Sonnet C. à Mme Faucheux V., Mme Trochu C. à M. Savignac J., Mme Papillion C. à M. Desmots X., Mme Boisnard K. à M. Depouez H., M. Compagnon C. à M. Lemaitre J., M. Cherel L. à M. Guéret S., M. Brouard M. à Mme Billard A., Mme Andro R. à M. Morel C., Mme Rougier G. à M. Theurier M., M. Le Borgne V. à M. Roullier O., Mme Chevalier M. à M. Chapellon D., Mme Sahbi Tollemer M. à Mme Duffaud L., M. Beaufils L. à Mme Birault Souchez C., Mme Mesmeur M. à M. Guénin--Queyrard L., Mme Lénée-Corrèze M. à Mme Rouillard S..

Absents/Excusés : M. Gaignerie J., Mme Gasté C., M. Cochaud Y., Mme Karaman S., Mme Komokoli R..

Le quorum s'élève à 56 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

12 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 23h19.

***

Vu la délibération n° C 2026-039 du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau.

EXPOSÉ

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil métropolitain de déléguer une partie de ses attributions au Bureau. Le même article rend obligatoire, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le compte-rendu des attributions ainsi exercées.

Dans le cadre des délégations consenties sur ce fondement, le Bureau, lors de la séance du 6 mai 2026, a pris les décisions suivantes :

B 2026-101 Administration générale - Désignation du secrétaire de séance - Arrêt du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

- de désigner Monsieur Olivier Dehaese en qualité de secrétaire de séance ;
- d'arrêter le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026.

À l'unanimité

AMÉNAGEMENT, HABITAT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMAT

B 2026-102 Habitat - Relogement social prioritaire - Remise en état de logements vacants - SCIC LIVAH - Subvention -Convention

- d'autoriser l'attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC LIVAH, à hauteur de 72 279,13 € ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la SCIC LIVAH relative au versement de cette subvention d'investissement ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité 1 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Honoré Puil

B 2026-103 Habitat - Accession sociale à la propriété - Rennes "Baderot" - Archipel Habitat - Subvention complémentaire - Convention 16C0507 - Avenant 2

- d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire à Archipel Habitat à hauteur de 5 517,34 € pour compléter le remboursement de la certification "Habitat et Environnement" du programme "Baderot" à Rennes ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention n° 16C0507 à intervenir avec Archipel Habitat relative au versement de cette subvention complémentaire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

À l'unanimité

B 2026-104 Habitat - Opération multisites Sans Foncier Fixe n° 1 - Marché de mandat 22C0560 - Territoires Publics - Quitus - Approbation

- d’approuver le dossier de quitus du mandat de maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’ouvrages dans le cadre de l’opération "sans foncier fixe".

À l'unanimité

B 2026-105 Habitat - Aiguillon Construction - Construction 2 programmes logements locatifs sociaux - Emprunts Caisse Dépôts et Consignations - Garantie - Décision B 2026-068 - Modification

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts d’un montant total de 4 793 502 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 37 logements financés en PLUS PLAI située à La Chapelle-des-Fougeretz dénommée "Viennais sud", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l’emprunt de 2 372 698 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 18 logements financés en PLS située impasse des Martinets à Saint-Erblon, selon les conditions susmentionnées ;

- d'approuver les conventions signées entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relatives à la garantie des emprunts précités.

À l'unanimité

B 2026-106 Habitat - Aiguillon Construction - Construction/acquisition/réhabilitation 4 programmes logements locatifs sociaux - Emprunts Caisse Dépôts Consignations - Garantie – Conventions

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts d’un montant total de 3 262 653 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d’acquisition en VEFA de 17 logements financés en PLS située 25 rue de Groix à Bourgbarré et dénommée "So Grée", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l’emprunt de 8 412 518 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d’acquisition en VEFA de 44 logements financés en PLUS PLAI PLS située allée de Bourgogne à Thorigné-Fouillard et dénommée "Caudalie", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour les emprunts d’un montant total de 2 074 707 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 19 logements financés en PLUS PLAI située ZAC La Touraudière à Pacé et dénommée "La Touraudière", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l’emprunt de 151 350,82 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation lourde de l’EHPAD située 1 rue de Belle-Île à Vezin-Le-Coquet comprenant 12 logements financés en PHARE, selon les conditions susmentionnées ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre Aiguillon Construction et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-107 Habitat - Archipel Habitat - Construction/réhabilitation 4 opérations logements locatifs sociaux - Emprunts Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie - Conventions

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 1 500 000 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation (remplacement menuiseries extérieures, vélux et faux-plafond) de 100 logements financés en PAM, située rue de la Quintaine/rue de Dinan à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 261 940 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation (réhabilitation thermique) de 8 logements financés en PAM, située La Chesnaie à La Chapelle-Thouarault, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 235 032 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 2 logements financés en PLAI, située rue des Chardonnerets à Le Rheu, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour l'emprunt d'un montant total de 2 332 360 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 21 logements financés en PLUS PLAI, située ZAC de Trémelière Secteur 3 Lot A à Le Rheu, selon les conditions susmentionnées ;

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-108 Habitat - BSB Les Foyers - Construction 18 logements locatifs sociaux - Emprunts Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie - Convention

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à BSB Les Foyers pour les emprunts d'un montant total de 1 815 682 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 18 logements financés en PLUS PLAI située ZAC de la Trémelière à Le Rheu et dénommée "Les Reflets", selon les conditions susmentionnées ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre BSB Les Foyers et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-109 Habitat - Espacil Habitat - Construction/acquisition/réhabilitation 6 programmes logements locatifs sociaux - Emprunts CDC - Garantie - Décision B 2026-070 - Modification

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 1 734 899 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de la Résidence Jeunes Actifs Montebello de 37 logements financés en PLAI située rue Alphonse Milon à Saint-Grégoire, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 729 146 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de la Résidence Montebello de 15 logements financés en PLS située rue Alphonse Milon à Saint-Grégoire, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour l'emprunt de 493 858 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation de la Résidence du Stade comprenant 22 logements financés en PAM située avenue du Clos Joury et avenue du Stade à Le Rheu, selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 4 301 515,57 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 31 logements financés en PLUS PLAI PLS située 31 route de Nantes à Pont-Péan, et dénommée "Plume", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 4 964 168,06 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 24 logements financés en PLS située rue Alexandre Quatreboeuf à Saint-Erblon et dénommée "Papyrus", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 1 092 800 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements financés en PLUS PLAI située 8 rue Abbé Gosselin à Saint-Erblon et dénommée "Papyrus B4", selon les conditions susmentionnées ;

- d'approuver les conventions signées entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relatives à la garantie des emprunts précités.

À l'unanimité

B 2026-110 Habitat - Espacil Habitat - Opération de Réhabilitation de logements locatifs sociaux- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie d'emprunt - Convention

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts d'un montant total de 328 889 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de réhabilitation de la Résidence Le Gast comprenant 62 logements financés en PAM située rue de la Perrière à Rennes, selon les conditions susmentionnées ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

B 2026-111 Habitat - Néotoa - Construction/acquisition en VEFA 2 opérations logements locatifs sociaux - Emprunts Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie - Conventions

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts d'un montant total de 621 301 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 3 logements financés en PLS située rue Louise Weiss à Chantepie et dénommée "Les Clairières Boisées", selon les conditions susmentionnées ;

- d'accorder la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts d'un montant total de 898 346 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 9 logements financés en PLUS PLAI située 1 rue Angela Davis – ZAC de la Lande – à Nouvoitou, selon les conditions susmentionnées ;

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-112 Action foncière - Brécé - 7 rue des Prés Hauts - Acquisition - Convention de mise en réserve

- d'acquérir la propriété sise 7 rue des Prés Hauts à Brécé, cadastrée sous la référence AB 444, au prix de 300 000 € auquel s'ajouteront les honoraires de négociation pour un montant de 11 400 € et les frais relatifs à la transaction selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la commune de Brécé relative aux modalités de portage et de gestion de cette propriété pour une durée de 5 ans ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à l'acquisition.

À l'unanimité

B 2026-113 Action foncière - Bruz - 53 et 62 rue Champion de Cicé - Cessions

- de céder à la commune de Bruz la propriété sise 52 rue Champion de Cicé à Bruz, cadastrée sous la référence CI 39, au prix de 234 634,27 €, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- de céder à la commune de Bruz la propriété sise 63 rue Champion de Cicé à Bruz, cadastrée sous la référence AT 236, au prix de 145 302,23 €, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à ces cessions.

À l'unanimité

B 2026-114 Action foncière - Bruz - 61 avenue Alphonse Legault - Renonciation à l'acquisition de l'emplacement réservé 109

- de refuser la mise en demeure d'acquérir la parcelle cadastrée AS 125 sise 61 avenue Alphonse Legault à Bruz grevée par l'emplacement réservé n° 109 et de renoncer ainsi au

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

bénéfice de cet emplacement réservé.

À l'unanimité

B 026-115 Action foncière - Chartres-de-Bretagne - 8 rue Antoine Chatel - Cession

- de céder à la commune de Chartres-de-Bretagne la propriété sise 8 rue Antoine Chatel à Chartres-de-Bretagne, cadastrée sous la référence AK 238, au prix de 130 090,04 € selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-116 Action foncière - Chavagne - 6 rue de l'Avenir - Acquisition - Convention de mise en réserve

- d'acquérir la propriété sise 6 rue de l'Avenir à Chavagne, cadastrée sous la référence AB 490, au prix de 381 700 € auquel s'ajouteront les frais relatifs à la transaction selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la commune de Chavagne relative aux modalités de portage et de gestion de cette propriété pour une durée de 5 ans ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à l'acquisition.

À l'unanimité

B 2026-117 Action foncière - Langan - ZAE de la Marianlais - 4 rue Irodouër - Cession - Décision modificative

- de valider la modification de la désignation de l'acquéreur suivant les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-118 Action foncière - Le Rheu - 4 avenue des Bruyères - Convention de mise en réserve

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la commune de Le Rheu relative aux modalités de portage et de gestion de la propriété cadastrée AC n° 282-560-562 sis 4 avenue des Bruyères à Le Rheu, pour une durée de 5 ans, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-119 Action foncière - Noyal-Châtillon-sur-Seiche - 12 allée des Bouvreuils et La Croix de Pierre - Cessions

- de céder à la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche la propriété sise 12 allée des Bouvreuils à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, cadastrée sous la référence 073 AL 324, au prix de

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

257 528,01 €, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- de céder à la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche la propriété sise La Croix de Pierre à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, cadastrée sous la référence 073 AL 593, au prix de 116 985,01 €, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-120 Action foncière - Orgères - 2 rue du Coteau - Cession

- de céder à la commune d'Orgères la propriété sise 2 rue du Coteau à Orgères, cadastrée sous les références AB 19, AB 355, AB 383, au prix de 137 634,48 €, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-121 Action foncière - Pont-Péan - 5 allée du Chemin Vert - Cession

- de céder à Territoires Publics la propriété sise 5 allée du Chemin Vert à Pont-Péan, cadastrée sous les références AJ 42, AJ 43 et AJ 114, au prix de 179 844,59 €, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-122 Action foncière - Vern-sur-Seiche - Avenue de la Chalotais et rue François Rabelais - Prise en charge des frais d'actes notarié

- de prendre en charge le financement des frais d'acte notarié relatif à la cession par la commune de Vern-sur-Seiche des parcelles cadastrées AP 706 et AP 705 au bénéfice de la SCI Fontaine, en échange de l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées AP 704 (2 m²) et AP 705 (2 m²), situées avenue de la Chalotais et rue François Rabelais à Vern-sur-Seiche, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-123 Réserves foncières - Saint-Jacques de la Lande - ZAC Mivoie-Le Vallon - La Cave au Loup - Acquisition

- d'acquérir la parcelle AK 135 à Saint-Jacques de la Lande au prix de 2 300 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions ou les actes authentiques à intervenir et tout document s'y rapportant.

À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

B 2026-124 Aménagement opérationnel - Acigné - Parc d'activités économiques de JOVAL 3 - Lot n°5 - Cession à la SCIA DIDIK

- de céder à la SCIA DIDIK, regroupant les entreprises FDesign et LPH, ou toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer, un terrain à bâtir d'une contenance de 1 398 m² environ, correspondant au lot 5 et cadastré ZC 254 de la Zone d'Activités de Joval 3 à Acigné, au prix principal de 65 € HT/m² de terrain, frais d'acte à la charge de l'acquéreur, dans les conditions figurant dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-125 Aménagement opérationnel - Acigné - Parc d'activités économiques de JOVAL 3 - Lot n°14 - Cession à la SCI VEKNACH GROUPE

- de céder à la SCI VEKNACH GROUPE, ou toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer, un terrain à bâtir d'une contenance de 1 312 m² environ, correspondant au lot 14 et cadastré ZC 203, 206 et 227 de la Zone d'Activités de Joval 3 à Acigné, au prix principal de 65 € HT/m² de terrain, frais d'acte à la charge de l'acquéreur dans les conditions figurant dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

À l'unanimité

B 2026-126 Aménagement opérationnel - Site stratégique de la Vallée de la Vilaine - Saint-Jacques de la Lande - Les Couardières - Acquisition

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AR numéro 1 à Saint-Jacques de la Lande, d'une surface de 31 202 m² environ au prix de 0,8 €/m², selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique et tous documents subséquents.

À l'unanimité

B 2026-127 Voirie et infrastructures - Diverses communes - Désaffectation - Déclassement - Acquisition - Incorporation dans le domaine public

- d'acquérir les parcelles précitées et de les incorporer au domaine public routier métropolitain, selon les modalités indiquées dans la décision ;

- de constater la désaffectation des parcelles précitées ;

- de prononcer le déclassement des parcelles précitées ;

- de décider la désaffectation différée et de prononcer le déclassement par anticipation des parcelles précitées et selon les modalités indiquées dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions ou les actes authentiques à intervenir et tout document s'y rapportant.

À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

B 2026-128 Voirie et infrastructures - Diverses communes - Cession

- de céder les parcelles citées, selon les modalités indiquées dans la décision ; avec la possibilité pour l'acquéreur de substituer toute personne morale en accord avec Rennes métropole ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions ou les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette décision.

À l'unanimité

B 2026-129 Développement durable du territoire - Provision pour associations diverses - Association Météo Bretagne - Forum de la météo et du climat - Subvention - Première attribution

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Météo Bretagne, pour contribuer au financement de la rencontre du Forum de la météo et du climat à Rennes le 23 mai 2026.

À l'unanimité

B 2026-130 Développement durable du territoire - Plan Climat Air Énergie Territorial - Augmentation des parts d'Énerg'iV dans la SAS ANDEOLE - Approbation de Rennes Métropole

- d'approuver l'augmentation de participation de la SEML Énerg'iV au capital de la SAS ANDEOLE de 400 € à 45 000 € et de passer de 40 % à 15 % du capital social.

À l'unanimité 1 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : Mme Valérie Faucheux

B 2026-131 Développement durable du territoire - Énergie / Habitat - écoTravo - Rénovation énergétique des copropriétés - Période mars à mai 2026 - Subventions

- d'approuver l'attribution des subventions aux copropriétés d'un montant total de 79 500 € en maîtrise d'œuvre selon la répartition figurant dans le tableau détaillé dans la décision ;

- d'autoriser le versement des subventions dès réception des pièces attestant de la réalisation des prestations éligibles, tel que prévu au règlement des aides.

À l'unanimité

COHÉSION SOCIALE, CULTURE, JEUNESSE ET PARTICIPATION CITOYENNE

B 2026-132 Cohésion sociale - Politique de la ville - Provision cohésion sociale / égalité / lutte contre les discriminations - Subventions 2026 - Deuxième attribution - Convention

- d'approuver les objectifs de la provision Cohésion Sociale / Égalité / Lutte contre les discriminations ;

- d'approuver une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2026 pour un montant de 32 193 € au titre de la provision Cohésion Sociale / Égalité / Lutte contre les discriminations ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

- d'autoriser le versement des subventions aux associations dénommées dans la décision ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec Le Réseau Louis Guilloux tels qu'ils vous ont été présentés ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initial, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle décision du bureau métropolitain pour en autoriser expressément la mise en œuvre.

À l'unanimité

B 2026-133 Aménagement, habitat et solidarités - Politique de la ville - Contrat de Ville - Programmation 2026 - Subventions - Première attribution - Convention

- de valider les objectifs et critères d'attribution des subventions relevant de cette provision, tels que présentés dans la décision ;

- d'approuver une première attribution de subventions du programme d'actions qui doit être réalisé en 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville ;

- d'accorder les subventions aux associations désignées pour un montant total de 157 210 €, comme indiqué dans la décision ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'Association Rennaise des Centres Sociaux tels que présentés dans la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initial, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle décision du Bureau métropolitain pour en autoriser expressément la mise en œuvre.

À l'unanimité 2 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : Mme Laurence Duffaud, M. Cyrille Morel

B 2026-134 Culture - Provision Amorçage AMI Jacques Cartier - Occupation temporaire du site - Association Les Circaciers - Subvention

- d'approuver l'attribution d'une subvention 2026 au titre de la provision "Amorçage AMI (appel à manifestation d'intérêt) Jacques Cartier" pour un montant de 20 000 € à l'association Les Circaciers.

À l'unanimité

B 2026-135 Jeunesse - Accompagnement des projets jeunes - Projets intercommunaux - Subventions 2026 - Deuxième attribution

- d'approuver les objectifs et critères d'attribution des subventions relevant de la provision Projets intercommunaux, tels que présentés dans la décision ;

- d'approuver une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2026 pour un montant total de 18 000 € au titre de la provision Projets intercommunaux jeunesse et le versement des subventions aux associations désignées dans la décision.

À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

B 2026-136 Jeunesse - Mesures chantier jeunesse - Subventions - Première attribution - Convention

- de valider les objectifs et critères d'attribution des subventions relevant de la provision Mesure chantier jeunesse tels que présentés dans la décision ;

- d'approuver une première attribution de subventions au titre de l'année 2026 pour un montant total de 34 000 € au titre de cette provision, et le versement des subventions aux associations désignées dans la décision ;

- d'approuver les termes de la convention s'y rapportant ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant conforme à son objet et ne remettant pas en cause l'économie initiale.

À l'unanimité

B 2026-137 Jeunesse - Provision départ en vacances - Subvention 2026 - Première attribution - Convention

- d'approuver, au titre de l'année 2026 et de la provision Départ en vacances, une première attribution de subvention de 10 000 € à l'association Le 4bis Information Jeunesse La place des Possibles pour la mise en place du dispositif "Bourse Été" en 2026.

À l'unanimité

B 2026-138 Jeunesse - Provision Événementielle Jeunesse - Subventions 2026 - Deuxième attribution

- d'approuver les objectifs et critères d'attribution des subventions relevant de la provision Événementielle Jeunesse, tels que présentés dans la décision ;

- d'approuver une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2026 pour un montant total de 8 650 €, au titre de la provision évènementielle jeunesse, et le versement de la subvention à l'association désignée dans la décision.

À l'unanimité

B 2026-139 Jeunesse - Accompagnement des projets jeunes - Associations étudiantes - Subventions 2026 - Troisième attribution

- d'approuver une troisième attribution de subventions au titre de l'année 2026 pour un montant total de 2 700 €, au titre de la provision associations étudiantes, et le versement des subventions aux associations désignées dans la décision.

À l'unanimité

MOBILITÉS ET SERVICES URBAINS

B 2026-140 Voirie et infrastructures - Rennes - Aménagement de la ligne Trambus T1 - Opération E - Avant-Projet - Enveloppe financière

- d'approuver l'Avant-Projet relatif à l'aménagement de la ligne Trambus T1, opération E -

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

Section Guilloux - Lorient - Le Mail (Rennes), tel que décrit dans la décision ;

- d'approuver le coût global de l'opération E (Rennes Métropole, ville de Rennes) à hauteur de 4 740 670 € HT, soit 5 688 800 € TTC (valeur arrondie novembre 2025), hors matériels et équipements de transport.

À l'unanimité

B 2026-141 Voirie et infrastructures - Saint-Jacques de la Lande/Rennes - REV - Sécurisation carrefour Pilate/Nantes/Clémenceau/Mendès France - Programme - Enveloppe financière prévisionnelle

- d'approuver le programme relatif à l'opération de sécurisation du carrefour Pilate/Nantes/Clémenceau/Mendès France dans le cadre du Réseau Express Vélo, située à Saint-Jacques de la Lande et Rennes tel que décrit dans la décision ;

- d'approuver le coût global d'opération (Rennes Métropole et ville de Rennes) à hauteur de 1 190 000 € HT, soit 1 428 000 € TTC (valeur février 2026).

À l'unanimité

B 2026-142 Voirie et infrastructures - Rennes - Redevances d'occupation du Domaine Public Routier - Remise gracieuse

- d'accorder une remise gracieuse à la SARL CHEJEAN au titre de l'année 2025 pour l'occupation du domaine public par la terrasse couverte de l'établissement "Le Provençal" situé 22 cours du Président John Fitzgerald Kennedy à Rennes.

À l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION

B 2026-143 Développement économique - Emploi - Insertion - Structures d'Insertion par l'Activité Économique - Aides à l'investissement - Subventions - Conventions

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 52 000 € au titre de l'année 2026 à l'ACI "ÉTUDES ET CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LOIRE" pour l'achat d'équipements et le remplacement de deux véhicules ;

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 52 000 € au titre de l'année 2026 à l'ACI "PRÉLUDE" pour l'achat d'équipements de production et d'un logiciel de traçabilité ;

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 12 000 € au titre de l'année 2026 à l'ACI "L'ÉTAPE" pour l'achat d'équipements de production et d'outils informatiques ;

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 7 800 € au titre de l'année 2026 à l'ACI "LES COMPAGNONS BÂTISSEURS BRETAGNE" pour l'achat d'équipements et de licences de logiciel ;

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 8 200 € au titre de l'année 2026 à l'EI "R'MIN ACTIVITES" pour l'achat d'équipements et d'outils de communication ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre Rennes Métropole et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique citées ci-dessus relatives aux modalités de versement de ces subventions ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité 2 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : Mme Laurence Duffaud, M. Cyrille Morel

B 2026-144 Développement économique - Emploi - Insertion - Société COopérative et Participative (SCOP) "CLPS L'enjeu compétences" - Action Territoriale "No Code" - Subvention - Convention

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 7 300 €, au titre de l'année 2026, à la SCOP "CLPS L'Enjeu compétences" pour cofinancer une action de formation au métier de développeur "No Code" ;

- d'approuver les termes de la convention 2025 entre Rennes Métropole et la SCOP "CLPS L'Enjeu compétences" relative aux modalités de versement de cette subvention ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-145 Développement économique - Tourisme - Soutien aux événements professionnels - Subventions - Conventions

- d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France de Bretagne pour le Congrès national des Compagnons du devoir des métiers du génie climatique organisé du 14 au 16 mai 2026 à Cesson-Sévigné ;

- d'attribuer une subvention de 7 500 € à l'Association des Bibliothécaires de France pour son congrès national 2026 organisé du 17 au 19 juin 2026 à Rennes ;

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association ActuSAMU pour les Journées nationales SAMU-SMUR organisées les 15 et 16 juillet 2026 à Rennes ;

- d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'ADEME Bretagne pour le Salon des VELIS organisé les 21 et 22 septembre 2026 à Rennes ;

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre Rennes Métropole et les associations précitées relatives aux modalités de versement de ces subventions ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

FINANCES, RESSOURCES ET PROXIMITÉ

B 2026-146 Finances - Dépréciation d'élément d'actif - Constitution et reprise - Modalités de comptabilisation

- d'appliquer le régime dérogatoire de comptabilisation des constitutions et reprises sur dépréciations d'actif, par opérations d'ordre budgétaires.

À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

B 2026-147 Finances - Garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale

- d'autoriser Madame la Présidente à octroyer la garantie de Rennes Métropole dans les conditions exposées dans la décision, et suivantes, aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

  - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que Rennes Métropole est autorisé à souscrire ;
  - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Rennes Métropole auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
  - la garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
  - si la garantie est appelée, Rennes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de garanties octroyées par Madame la Présidente sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de garantie pris par Rennes Métropole pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe de la décision ;

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

À l'unanimité

B 2026-148 Numérique - Collectivité Eau du Bassin Rennais - Convention de service relative aux services informatiques et à l'information géographique

- d'approuver les termes de la convention de service relative au système d'information et à l'information géographique à intervenir avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

À l'unanimité

B 2026-149 Personnel - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine - Convention d'adhésion et convention générale d'utilisation des missions facultatives

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à conclure avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;

- d'autoriser Madame La Présidente à signer ladite convention, ainsi que toute annexe et tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle décision du Bureau pour en autoriser expressément la mise en œuvre ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_108-DE

- d’approuver les termes de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de gestion à conclure avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;

- d’autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et à avoir recours aux missions facultatives régulières et ponctuelles.

À l'unanimité 1 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Jean-Pierre Savignac

B 2026-150 Personnel - Frais de déplacement - Remboursement des frais au réel

- d'approuver le remboursement au réel des frais supportés par Monsieur JULLIEN pour son hébergement dans le cadre de l'événement cité.

À l'unanimité

***

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 6 mai 2026 dans le cadre des délégations de pouvoirs.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier DEHAESE
Elu Premier Vice-Président
Signé le : 30 juin 2026

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 30 juin 2026

Olivier DEHAESE

Laurence QUINAUT